

SERVICE HABITAT

PROCEDURE DE DEMANDE DE LOGEMENT

HABITAT

Vous pouvez enregistrer votre demande directement sur le guichet grand public
www.demande-logement-social.gouv.fr

- 1- Remplir le **CERFA 14069*5** accompagné des pièces complémentaires suivantes **photocopiées** (le service ne fait pas les photocopies).
 - La carte d'identité ou passeport en cours de validité et/ou du titre de séjour du demandeur ou du codemandeur en cours de validité.
 - Le dernier avis d'imposition de l'année en cours.
 - Pour les personnes hébergées, attestation de l'hébergeur.
 - Pour les personnes domiciliées, attestation de domiciliation.

- 2- Faire parvenir le **dossier complet** soit :
 - Directement au service Habitat situé à l'adresse suivante :
Rue du Soldat Bellon - Centre Olbia – 1^{er} étage – 83400 HYERES
 - Par mail à l'adresse suivante : **service.habitat@mairie-hyeres.com**
 - Par courrier à l'adresse suivante : Service HABITAT – Hôtel de Ville 12 Avenue Joseph Clotis BP 709 - 83412 HYERES CEDEX.

- 3- Dès réception du dossier complet, le service Habitat procédera à l'enregistrement de votre demande sur le serveur national d'enregistrement.

- 4- L'attestation concernant votre numéro unique d'enregistrement départemental garantira votre inscription en qualité de demandeur de logement social et vous sera envoyée directement par le serveur national d'enregistrement à l'adresse indiquée dans votre dossier.

"Le présent courrier et les documents qui l'accompagnent comprennent des informations confidentielles, susceptibles d'être soumises à protection juridique, à l'intention du destinataire désigné. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné ou une autre personne autorisée par celui-ci, vous ne devez en aucun cas copier, transmettre ou utiliser le contenu. Si vous avez reçu des documents par erreur, nous vous remercions de nous en informer immédiatement, par télécopie, téléphone, ou e-mail".

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par le Service Habitat de la Mairie d'Hyères. Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : Bailleurs sociaux - Handitoit - Action Logement - DDCS - UTS - Association En chemin - VAD - CCAS - Cabinet du maire - Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Les données sont conservées en fonction des principales durées d'utilité administratives (DUA) applicables au service Habitat. Si tel n'est pas le cas, elles seront précisées au moment de la collecte des informations et tiendront compte des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant s'adressant ; au Chef du service Habitat service.habitat@mairie-hyeres.com avec copie au délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpo@mairie-hyeres.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr.